



Communiqué de presse

10 juin 2020

Rapport de la BCE sur les progrès réalisés par des pays de l'UE sur la voie de l'adoption de l'euro

- Un rapport biennal évalue les progrès des États membres de l'UE ne faisant pas partie de la zone euro
- Grâce à une activité économique robuste avant la pandémie, la plupart des pays concernés ont effectué des progrès dans la réduction de leurs déséquilibres budgétaires
- Les engagements pris par la Bulgarie et la Croatie sont des avancées importantes en vue de leur participation prochaine au MCE II

Selon le [Rapport de juin 2020 de la BCE sur la convergence](#), les pays de l'Union européenne (UE) n'appartenant pas à la zone euro ont, depuis 2018, enregistré des progrès contrastés en matière de convergence économique avec la zone euro, et des mesures importantes ont été mises en place pour réduire les déséquilibres budgétaires. Ce rapport, publié tous les deux ans, évalue les progrès accomplis sur la voie de l'adoption de l'euro par des pays de l'UE, actuellement au nombre de sept, qui n'utilisent pas cette monnaie.

La Bulgarie et la Croatie ont pris un certain nombre d'engagements dans des domaines de politique économique qui revêtent une importance particulière pour une participation sans heurt au mécanisme de change II (MCE II). Du fait de la date d'arrêt de l'analyse économique contenue dans le rapport, une évaluation complète de l'incidence de la pandémie de coronavirus (COVID-19) sur la trajectoire de convergence ne sera possible que dans le prochain rapport, prévu pour 2022.

En ce qui concerne le **critère de stabilité des prix**, le niveau de conformité des pays examinés s'est dégradé en comparaison de la situation décrite dans le [précédent Rapport sur la convergence](#). Le taux d'inflation a été largement supérieur à la valeur référence de 1,8 % en Bulgarie, en Pologne, en Roumanie, en République tchèque et en Hongrie, inférieur à cette valeur en Suède, et largement inférieur en Croatie. Dans la plupart des pays considérés, l'inflation devrait ralentir au cours des

Banque centrale européenne

Direction générale Communication, Division Relations avec les médias

Sonnemannstrasse 20, 60314 Francfort-sur-le-Main, Allemagne

Tél. : +49 69 1344 7455, courriel : media@ecb.europa.eu, site Internet : www.ecb.europa.eu

années à venir. En 2020, les pressions déflationnistes devraient être alimentées par la forte baisse des prix du pétrole.

En 2019, tous les pays étudiés sauf un ont fait état d'un solde budgétaire des administrations publiques inférieur à la valeur de référence de 3 %. Une procédure concernant les déficits excessifs a été lancée à l'encontre de la Roumanie en avril 2020. En Croatie et en Hongrie, le ratio d'endettement dépasse la valeur de référence de 60 % du PIB, mais il a diminué jusqu'à fin 2019. Dans les sept pays, le déficit budgétaire comme le ratio de dette publique devraient augmenter, sous l'effet conjugué du ralentissement, marqué, de l'activité économique et des mesures budgétaires prises en réaction à la pandémie.

À ce jour, aucun des pays examinés ne participe au **MCE II**, mais la Bulgarie et la Croatie ont officiellement demandé, respectivement en 2018 et en 2019, à intégrer ce mécanisme. En prenant de nouveaux engagements, ces deux pays ont réalisé des avancées importantes en vue de participer prochainement au MCE II. Durant la période de référence, le lev bulgare est resté fixé à 1,95583 lev pour un euro, au titre d'un dispositif de caisse d'émission. La kuna croate s'est, quant à elle, négociée dans le cadre d'un régime de flottage administré, si bien que la volatilité de son taux de change par rapport à l'euro a été faible. La plupart des autres monnaies considérées se sont négociées dans le cadre de régimes de change flottant, et le taux de change de la majorité d'entre elles a fortement fluctué, notamment lors des tensions sur les marchés financiers en mars 2020.

En termes de convergence des **taux d'intérêt à long terme**, seul un des sept pays étudiés, la Roumanie, a enregistré des taux supérieurs à la valeur de référence de 2,9 %. C'est en Bulgarie et en Suède que ces taux ont été les plus bas.

La solidité du cadre institutionnel reste un autre facteur important pour la réalisation d'une convergence durable. Dans les pays sous revue, à l'exception de la Suède, la qualité des institutions et de la gouvernance est relativement médiocre. C'est particulièrement vrai en Bulgarie, en Roumanie, en Croatie et en Hongrie.

Pour l'heure, le **cadre juridique** n'est totalement compatible avec l'ensemble des exigences relatives à l'adoption de l'euro dans aucun des pays étudiés.

Pour toute demande d'informations, les médias peuvent s'adresser à [Eszter Miltényi-Torstensson](#) (tél. : +49 69 1344 8034).

Notes

- Le Rapport de la BCE sur la convergence évalue la convergence économique et juridique des États membres de l'UE n'appartenant pas à la zone euro. Il est publié au moins tous les deux ans, ou à la demande d'un État. Ce rapport examine

Banque centrale européenne

Direction générale Communication, Division Relations avec les médias

Sonnemannstrasse 20, 60314 Francfort-sur-le-Main, Allemagne

Tél. : +49 69 1344 7455, courriel : media@ecb.europa.eu, site Internet : www.ecb.europa.eu

si un degré élevé de convergence économique durable avec la zone euro a été atteint, si la législation nationale est compatible avec le cadre juridique de l'UE et si la banque centrale nationale de chacun des pays concernés respecte les obligations statutaires pertinentes. En vertu de la clause d'exemption dont il bénéficie, le Danemark n'est pas couvert par cette évaluation, à moins qu'il n'en fasse la demande.

- La date limite pour les statistiques figurant dans le présent Rapport sur la convergence est le 7 mai 2020. La période de référence retenue pour les critères de stabilité des prix et de taux d'intérêt à long terme est comprise entre avril 2019 et mars 2020. Pour les taux de change, la période de référence va du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2020. Les données historiques se rapportant aux situations budgétaires couvrent la période allant jusqu'à 2019. Les prévisions sont basées sur les prévisions économiques du printemps 2020 de la Commission européenne, sur les programmes de convergence les plus récents des pays concernés ainsi que sur d'autres informations jugées utiles pour une analyse prospective du caractère durable de la convergence.
- Depuis novembre 2014, tout pays adhérant à la zone euro adhère également au mécanisme de surveillance unique (MSU) et aux autres composantes de l'union bancaire. Le système bancaire du pays en question fait l'objet d'une évaluation complète effectuée par la BCE. La Bulgarie et la Croatie ont demandé l'établissement d'une coopération étroite avec la BCE en matière de surveillance prudentielle, et leur secteur bancaire a fait l'objet d'une évaluation complète, ayant pris fin le [26 juillet 2019](#) pour la Bulgarie et le [5 juin 2020](#) pour la Croatie.

Banque centrale européenne

Direction générale Communication, Division Relations avec les médias

Sonnemannstrasse 20, 60314 Francfort-sur-le-Main, Allemagne

Tél. : +49 69 1344 7455, courriel : media@ecb.europa.eu, site Internet : www.ecb.europa.eu